

Mairie de PLELAUFF

N°2

SEANCE DU MARDI 8 FEVRIER 2022

L'an deux mil vingt-deux, le mardi 8 février 2022 à 20h, le Conseil Municipal de PLÉLAUFF, dûment convoqué, s'est réuni à la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard ROHOU, Maire.

PRESENTS : M Bernard ROHOU, Mme Louise-Anne LE GAC, M Gilles LE GALL, M Alain KERBIRIOU, Mme Laurence BLANCHARD, Mme Yvane BRUYERE, M Sébastien CHIRAUX, Mme Kate HUSBAND, Mme Stéphanie LE GOÏC, M Maximilien LE FEUR, M Guillaume LOISEAU M Stéphane MORZADEC,

ABSENT AYANT DONNE PROCURATION : M Antoine QUERO à Guillaume LOISEAU,

ABSENTS : M Ludovic L'HOPITAL, Mme Christiane DENIS

SECRETAIRE DE SEANCE : M Gilles LE GALL

Nombre de Membres :

- Afférents au Conseil : 15
- En exercice : 15
- Présents : 12
- votants : 13

Ordre du Jour :

Présentation et approbation des comptes de gestion et comptes administratifs.

Budget communal

Budget assainissement

Budget lotissement

Participation aux frais des écoles privées

Actualisation d'une délibération concernant la vente d'un chemin à Gwendoll

Certificat d'urbanisme (demande de modification d'un arrêté DDTM et contestation d'un refus)

Vente de terrains

Subventions aux associations

Questions diverses

La séance est ouverte à 20H

Approbation du compte rendu de la séance précédente

Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à émettre leurs observations sur le compte-rendu de la dernière séance qui leur a été transmis par mail.

Pas d'observations particulières, le compte-rendu est adopté à l'unanimité

01-08022022 Présentation et approbation des comptes de gestion et des comptes administratifs

Examen du budget communal, du budget d'assainissement et du budget du lotissement de Park Skaven pour l'année 2021, présentés par Monsieur Alain Kerbirou.

Monsieur le Maire présente le bilan 2021 en précisant que nous avons un peu plus d'excédent que lors de l'exercice 2020. Il précise également que ce sont les excédents de l'année qui déterminent les investissements de l'année suivante mais que dans les excédents présentés environ 150000€ seront affectés en restes à réalisés à l'opération 49.

Monsieur Bernard Rohou, Maire, fait remarquer que l'emprunt contracté pour les travaux du Bout du Pont ne grève d'aucune façon notre budget.

Budget Communal Bilan 2021

	Recettes	Dépenses	Excédent
Fonctionnement	480277,83	310112,90	170164,93
Résultat antérieur reporté	83660,41		83660,41
Total Fonctionnement	563938,24	310112,90	253825,34
Investissements	442886	327160,08	115725,92
Résultat antérieur reporté	129532,53		129532,53
Total Investissements	572418,53	327160,08	245258,45
Total excédent à reporter			499083,79

Assainissement Bilan 2021

	Recettes	Dépenses	Excédent
Fonctionnement	46948,15	41960,32	4987,83
Résultat antérieur reporté	3775,04		3775,04
Total Fonctionnement	50723,19	41960,32	8762,87
Investissements	32162,48	22761,70	9400,78
Résultat antérieur reporté	765,94		765,94
Total	32928,42	22761,70	10166,72
Total Excédent			18929,59

Lotissement Bilan 2021

	Recettes	Dépenses	Excédent
Fonctionnement	18020,12	643,31	
		18020,12	
Total Fonctionnement	18020,12	18663,31	- 643,31
Investissements	8356,12	8536,12	
Résultat antérieur reporté			
Total	8356,12	8536,12	0
Total excédent			- 643,31

Monsieur le Maire se retire de la salle du conseil afin qu'il soit procédé aux votes des différents comptes de gestion et comptes administratifs.

Compte administratif et compte de gestion du budget communal : adoptés à l'unanimité.

Compte administratif compte de gestion du budget assainissement : adoptés à l'unanimité.

Compte administratif compte de gestion du budget du lotissement (Park Skaven) : adoptés à l'unanimité.

02-08022022 Présentation des frais de fonctionnement des écoles privées

Monsieur le Maire énonce les montants fixés par arrêté préfectoral du coût moyen départemental par élève.

-Elève de maternelle : 1406,06 euros

-Elève de classe élémentaire : 452,30 euros

-Coût pour les enfants scolarisés à Rostrenen :

-Elèves scolarisés en maternelle : $1406,06 \times 4 = 5624,24$ euros.

-Elèves scolarisés en classe élémentaire : $452,30 \times 2 = 904,60$ euros.

-Total : $5624,24 + 904,60 = 6528,84$ euros.

-Coût pour les enfants scolarisés à Saint Georges de Gouarec :

-Elèves scolarisés en maternelle : $1406,06 \times 3 = 4218,18$ euros.

-Elèves scolarisés en classe élémentaire : $452,30 \times 16 = 7236,80$ euros.

-Total : $4218,18 + 7236,16 = 11454,98$ euros.

Monsieur le Maire précise que ces coûts de fonctionnement des écoles privées sont pour la commune une obligation, il n'est pas nécessaire de les soumettre au vote.

03-08022022 Actualisation d'une délibération concernant la vente d'un chemin à Gwendoll

Vente du chemin rural 72 et du chemin rural WR11.

Le chemin 72 et le chemin cadastré WR11 passant au milieu des bâtiments de la ferme de Monsieur Le Maître, Monsieur le Maire propose de les lui céder au prix de 15 centimes le mètre carré.

Le chemin 72 avait été, par confusion, noté WR72. Cette dénomination étant celle attribuée à la parcelle le jouxtant, il est donc nécessaire de reprendre une délibération afin de corriger l'erreur commise en 2017. Le prix appliqué pour ce genre de vente était alors de 13 centimes le mètre carré, nous proposerons, en harmonisation avec les prix de vente aujourd'hui appliqués, 15 centimes le mètre carré.

Après en avoir délibéré, le conseil vote la proposition à l'unanimité.

04-08022022 *Certificat d'urbanisme (demande de modification d'un arrêté DDTM et contestation d'un refus)*

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a été interpellé par 2 porteurs de projets concernant les dossiers N° PC 022 181 21 A0008 et PC 022 181 A0009.

Ces 2 dossiers ont reçu un avis favorable de la part des Bâtiments de France assujetti certes de recommandations. Or dans l'arrêté rendu par la DDTM de Rostrenen, on ne parle plus de recommandations de la part des bâtiments de France mais de prescriptions ce qui n'a pas du tout le même sens et n'est pas sans conséquence sur le devenir des dits-projets,

Monsieur le Maire a, dans un courrier adressé à la DDTM, demandé à ce que soit reconsidéré le terme employé afin de rendre applicable la décision des Bâtiments de France.

04-08022022 *Vente de terrain*

Vente au lotissement Park Skaven des parcelles cadastrées sous les numéros WC222 et WC 223 à Monsieur Cyril Martin au prix de 3 euros le mètre carré HT soit 3,43 euros TTC, la TVA étant calculée à la marge.

Monsieur le Maire soumet cette proposition de vente au conseil.

Vote à l'unanimité au prix de 3,43 € TTC le mètre carré.

05-08022022 *Vente de terrains sans maître*

Monsieur le Maire informe le conseil ne pas avoir mis les terrains situés à la Lande de Gouarec à la vente lors de cette cession du conseil municipal. Il souhaite, dans un premier temps réunir les différentes personnes pouvant être intéressées par ces terrains.

Ventes pouvant être réalisées :

Parcelle WE14 à Madame Martine Jézo.

Parcelles WE44 et B827 à Madame Catherine Bigot.

Parcelle WI14 à Monsieur Damien Loseille.

Parcelle WM61 à la société immobilière de Guémené

Monsieur le Maire propose et soumet au vote du conseil la vente de ces terrains au prix de 15 centimes le mètre carré.

Vote à l'unanimité.

05-08022022 Subventions aux associations

-CFA côtes d'Armor	50 euros
- Association les blés d'or de St Nicolas du Pélem	20 euros
-association des randonneurs de Gouarec	50 euros
-Association Thalie	50 euros
-Association du club de foot de Rostrenen	100 euros
-Cercle celtique de Rostrenen	20 euros
-Le ciné- breizh Rostrenen	50 euros
-Association de pêche « la plélauffienne »	160 euros
- Club de hand de St Nicolas du Pélem	60 euros
-Association EMERA	50 euros
-Association des compagnons de Bon Repos	50 euros
-Leucémie espoir gratuité de la salle	50 euros
-Club de billard	160 euros
-Club des danseurs Bro-pellan	160 euros
- Comité des fêtes	160 euros
-La société de chasse	160 euros
- Les balistères	160 euros

07-08022022 Questions diverses

Monsieur le Maire sensibilise les membres du conseil sur l'intérêt de se pencher sur le projet concernant la salle des fêtes. En effet, si nous souhaitons bénéficier de quelques subventions pour l'économie d'énergie réalisée par ces travaux, il serait nécessaire de faire réaliser une analyse diagnostique « avant » « après » afin de présenter un bilan dans ce domaine.

Monsieur le Maire se propose de demander des devis et pour ce faire, contacter divers cabinets habilités à réaliser ce genre d'analyses.

Monsieur le Maire demande à ce qu'une prochaine réunion du conseil pour le vote du budget soit inscrite au calendrier. Il propose que celle-ci soit suivie d'un repas comme par le passé. La date du 3 mars 2022 à 18 heures est pressentie pour cette réunion.

Madame Blanchard fait remarquer que la placette au Bout du Pont sert de parking. Des jardinières seront placées en bordure de voie afin d'y remédier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H10